

# **Consultation Report / Rapport de consultation**

## ***REGDOC-3.1.1, Reporting Requirements for Nuclear Power Plants / REGDOC-3.1.1, Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires***

### **Introduction**

Regulatory document REGDOC-3.1.1, *Reporting Requirements for Nuclear Power Plants* sets out the requirements and guidance of the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) for reports, notifications and filing of specific records to the CNSC by licensees of nuclear power plants.

### **Consultation Process**

REGDOC-3.1.1 was originally presented to the Commission on September 13, 2012 for approval to publish, noting the reporting requirements (including the safety performance indicators (SPIs)) had been updated. Following the meeting, the Commission directed CNSC staff to streamline and consolidate two draft documents, RD-99.1, *Reporting Requirements for Operating Nuclear Power Plants* and GD-99.1, *Guide to the Reporting Requirements for Operating Nuclear Power Plants*. Further to expressed concerns from industry stakeholders with respect to the potential burden of the draft document, the Commission also directed CNSC staff to seek additional feedback from stakeholders.

Following the September 2012 Commission Meeting, under the oversight of a steering committee established by the CNSC Executive Vice-President, CNSC staff reviewed and updated the proposed draft documents. As part of this process, CNSC staff engaged industry stakeholders in this work in order to minimize unnecessary changes to current industry practices and procedures.

### **Introduction**

Le document d'application de la réglementation REGDOC-3.1.1, *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*, énonce les exigences et l'orientation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relatives aux rapports, aux avis et aux documents particuliers que les titulaires de permis de centrales nucléaires doivent lui soumettre.

### **Processus de consultation**

Le REGDOC-3.1.1 a été présenté pour la première fois à la Commission le 13 septembre 2012 aux fins d'approbation pour sa publication, en indiquant que les exigences relatives à la production de rapports (y compris les indicateurs de rendement en matière de sûreté [IRS]) avaient été mises à jour. À la suite de la réunion, la Commission a demandé au personnel de la CCSN de rationaliser et de regrouper les deux projets de documents, RD-99.1, *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*, et GD-99.1, *Guide de préparation des rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*. Compte tenu des préoccupations exprimées par les parties intéressées de l'industrie à l'égard du fardeau potentiel que pourrait imposer le projet de document, la Commission a également demandé au personnel de la CCSN de solliciter d'autres commentaires des parties intéressées.

À la suite de la réunion de septembre 2012 de la Commission, et sous la supervision d'un comité directeur établi par le premier vice-président de la CCSN, le personnel de la CCSN a révisé et mis à jour les projets de documents. Dans le cadre de ce processus, le personnel de la CCSN a suscité la participation des parties intéressées de l'industrie afin de réduire au minimum les changements superflus aux pratiques et aux procédures en

Following completion of this work, CNSC staff provided an additional consultation opportunity to all stakeholders who had participated in the initial rounds of consultations. All comments received from the additional feedback from stakeholders were considered and addressed, as appropriate, in finalizing the final document.

### **Summary of Stakeholder Comments and CNSC Responses**

Although no substantive issues were raised as a result of this consultation, stakeholders did suggest some minor revisions to clarify the intent of regulatory requirements and expectations.

The following issues summarize the key comments received during the consultations and the CNSC responses to those comments:

#### **Issue #1**

The reporting provisions were reviewed thoroughly, in order to determine appropriate timing for event reports. In some instances, stakeholders requested a longer time period for some reports.

**CNSC response:** Timing of most reports was acceptable to both CNSC and the stakeholders. However, not all reports could have the timing adjusted. The *General Nuclear Safety and Control Regulations* (GNSCR) cite a full report of a situation within 21 days after become aware of it; although the regulation continues on to allow for the possibility where “some other period is specified in the licence”, the CNSC is not bound to allow some other period. For example, in the area of safeguards reports, CNSC’s international obligations for reporting to the IAEA preclude allowing Canadian licensees a longer period than 21 days for reporting on safeguards.

vigueur.

Une fois ce travail terminé, le personnel de la CCSN a offert une possibilité additionnelle de consultation à toutes les parties intéressées qui avaient participé aux rondes initiales de consultation. Tous les commentaires supplémentaires reçus des parties intéressées ont été examinés et pris en compte, le cas échéant, dans la version finale de document.

### **Résumé des commentaires des parties intéressées et réponses de la CCSN**

Bien que cette ronde de consultation n’ait soulevé aucune question de fond, les parties intéressées ont proposé des révisions mineures pour préciser l’intention des exigences et des attentes réglementaires.

Les points ci-dessous présentent un résumé des principaux commentaires reçus durant les consultations ainsi que les réponses de la CCSN :

#### **Point n° 1**

Les dispositions relatives à la production de rapports ont été examinées en profondeur afin de déterminer le délai approprié pour la soumission des rapports d’événements. Dans certains cas, les parties intéressées ont demandé un plus long délai.

**Réponse de la CCSN :** Les délais pour la plupart des rapports étaient acceptables autant pour la CCSN que les parties intéressées. Cependant, ce ne sont pas tous les rapports qui peuvent voir leur délai ajusté. Le *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (RGSNR) stipule qu’il faut soumettre un rapport complet sur une situation dans les 21 jours après en avoir pris connaissance. De plus, même si le *Règlement* offre une certaine souplesse en ajoutant « sauf si le permis précise un autre délai », la CCSN n’est pas obligée de préciser un autre délai. Par exemple, en ce qui concerne les rapports sur les garanties, les obligations internationales de la CCSN relatives à la présentation de rapports à l’AIEA interdisent aux titulaires de permis canadiens de soumettre leurs rapports sur les garanties au-delà du délai de 21 jours.

## Issue #2

For some reports, CNSC allows submission of information in alternate formats, if so required by another regulator. Stakeholders noted that not all reports can be submitted to the CNSC in the alternate format (for example, reports submitted electronically through a website). Stakeholders requested that, for those reports where there is no realistic way to obtain either a hard or soft copy for submission to the CNSC, that the list of reports identify those that can't be submitted separately.

**CNSC response:** The CNSC will allow submission of any required information in alternate formats, to minimize unnecessary administrative work on the part of the licensee. If it is not possible to submit a copy of a report to another regulator, the information should still be provided to the CNSC in the traditional format for this report.

## Issue #3

In Appendix A, Table A, stakeholders had comments to improve the ease of reference and the readability of the table.

**CNSC response:** Each revision was carefully reviewed to ensure that it did not change the intent of the table entry, and were accepted and incorporated as appropriate.

## Issue #4

In Appendix B, stakeholders had comments to improve the readability of the list of safety performance indicators (SPIs).

**CNSC response:** Each revision was carefully reviewed to ensure that it did not change the intent of the table entry, and were

## Point n° 2

Pour certains rapports, la CCSN permet la soumission de l'information dans d'autres formats, si un autre organisme de réglementation l'exige. Les parties intéressées ont fait remarquer que ce ne sont pas tous les rapports qui peuvent être soumis à la CCSN dans un autre format (par exemple, les rapports soumis électroniquement via un site Web). Les parties intéressées ont demandé que la liste de rapports indique ceux qui ne peuvent être soumis séparément à la CCSN, notamment les rapports pour lesquels il n'est pas réaliste d'obtenir une copie papier ou électronique.

**Réponse de la CCSN :** La CCSN autorisera la soumission de tous les renseignements requis dans d'autres formats afin de réduire au minimum le travail administratif superflu du titulaire de permis. S'il n'est pas possible de soumettre une copie d'un rapport envoyé à un autre organisme de réglementation, l'information devrait quand même être fournie dans le format traditionnel de la CCSN pour ce rapport.

## Point n° 3

Au tableau A de l'annexe A, les parties intéressées ont formulé des commentaires pour améliorer la facilité de référence et la lisibilité du tableau.

**Réponse de la CCSN :** Chaque révision a été soumise à un examen rigoureux visant à s'assurer qu'elle ne modifiait pas l'intention de l'entrée dans le tableau, et a été acceptée et incorporée, le cas échéant.

## Point n° 4

À l'annexe B, les parties intéressées ont formulé des commentaires pour améliorer la lisibilité de la liste des indicateurs de rendement en matière de sûreté (IRS).

**Réponse de la CCSN :** Chaque révision a été soumise à un examen rigoureux visant à s'assurer qu'elle ne modifiait pas l'intention de l'entrée

accepted and incorporated as appropriate.

dans le tableau, et a été acceptée et incorporée, le cas échéant.

#### **Issue #5**

Stakeholders submitted some comments on certain terms included in the glossary.

**CNSC response:** Suggestions were reviewed and some were incorporated; however, certain suggestions were specific to the context of this regulatory document and would have been counter to maintaining common terms and definitions among CNSC regulatory documents and other publications. Through discussion with stakeholders and CNSC staff, it was agreed that the current definitions were sufficient and appropriate.

#### **Issue #6**

Minor editing revisions and small details were identified and clarified throughout the text.

**CNSC response:** The suggested revisions and details were reviewed and accepted on a case-by-case basis, wherever the revisions clarified the intent or improved the readability of the text.

#### **Concluding remarks**

In addition to the comments outlined above, the CNSC also received specific comments on the proposed regulatory requirements and guidance. The comments received, and the CNSC's responses, are included in the detailed comments tables.

#### **Point n° 5**

Les parties intéressées ont formulé des commentaires sur certains termes inclus dans le Glossaire.

**Réponse de la CCSN :** Les suggestions ont été examinées et certaines ont été incorporées. Cependant, certaines suggestions portaient spécifiquement sur le contexte de ce document d'application de la réglementation et auraient contrevenu au maintien de termes et de définitions communs aux documents de réglementation et aux autres publications de la CCSN. Au moyen de discussions entre les parties intéressées et le personnel de la CCSN, il a été convenu que les définitions actuelles étaient suffisantes et appropriées.

#### **Point n° 6**

Des révisions mineures ont été apportées et de petits détails ont été soulevés et clarifiés dans le texte.

**Réponse de la CCSN :** Les révisions et détails suggérés ont été examinés et acceptés au cas par cas, lorsque les révisions précisaient l'intention ou amélioraient la lisibilité du texte.

#### **Mot de la fin**

Outre les commentaires énumérés ci-dessus, la CCSN a reçu divers commentaires spécifiques sur les exigences et l'orientation réglementaires proposées. Les commentaires reçus, ainsi que les réponses de la CCSN, figurent dans les tableaux de commentaires détaillés.